

Je pense que les possibilités sont là, si nous savons les saisir, mais ce n'est pas moi qui me lèverai et qui viendrai me plaindre de ce que nous n'avons ni le courage, ni la technologie nécessaires pour concurrencer les autres sur les marchés mondiaux. J'affirme que nous avons ce qu'il faut, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas besoin qu'on nous garantisse qu'on utilisera notre acier à n'importe quel prix afin d'assurer des emplois aux Canadiens. Les Canadiens obtiendront ces emplois dans le cadre de la libre concurrence et non pas grâce à un contrat signé avec les États-Unis au cas où ils nous feraient concurrence. Je trouve cela inacceptable et je pense que les Canadiens seront de mon avis.

● (1552)

Au Canada on a tendance à vouloir rabaisser tout ce qui est canadien, qu'il s'agisse de la Chambre des communes ou de la position de nos compagnies face à la concurrence mondiale. A mon avis, nous souffrons d'un terrible complexe d'infériorité soigneusement entretenu par ceux qui voudraient changer le système. C'est une tendance que je redoute et contre laquelle je lutterai. Les compagnies canadiennes ont toujours répété qu'elles n'avaient pas besoin de l'intervention du gouvernement, qu'elles pouvaient concurrencer les États-Unis ou n'importe quel autre pays pour la fabrication des tuyaux. Même si, pour le moment, nous n'avons pas de fabricant de raccords ce n'est pas un gros inconvénient car on n'en aura pas besoin avant deux ou trois ans. Cela veut dire simplement que de nouvelles compagnies pourront être créées dans ce secteur.

J'ai sans doute l'esprit de clocher, monsieur l'Orateur, mais dès qu'on a parlé de construire un pipe-line pour transporter le gaz de l'Alaska vers les États-Unis j'ai pensé que, si nous ne saisissons pas l'occasion de le construire en sol canadien, les gens de la côte ouest assisteraient à une procession de pétroliers amenant le gaz de l'Alaska vers les ports du sud des États-Unis. Je puis vous assurer que personne en Colombie-Britannique ou en tout cas dans les partis politiques de la province ne serait heureux de voir augmenter le nombre de pétroliers au large de la côte ouest. Nous sommes tous au courant de problèmes posés par des déversements de pétrole dans diverses régions du monde ces dernières années. C'est une chose que la Colombie-Britannique redoute d'autant plus que la côte ouest pourrait être l'une des principales sources mondiales de protéines suite à l'élargissement de la zone de pêche de 200 milles et du programme de 150 millions de dollars récemment annoncé en vue de protéger le saumon. Nous ne voulons certainement pas que ces ressources soient détruites.

Sans même parler des dégâts d'ordre esthétique causés par des déversements de pétrole au large de notre belle côte ouest, nous avons également de solides objections du point de vue économique. Nous ne voulons pas que notre rivage soit ravagé comme c'est arrivé dans d'autres parties du monde. Voilà pourquoi, en août, j'ai appuyé vigoureusement le projet de construction du pipe-line.

Ce pipe-line devrait être extrêmement avantageux pour l'Ouest canadien, notamment pour la Colombie-Britannique, et pour tout le Canada, qu'il s'agisse du Québec ou de l'Ontario qui fourniront une bonne part des biens et services que nécessitera la réalisation de ce projet. La Colombie-Britannique a vraiment de la chance puisque le pipe-line traversera cette province sur une distance de 700 ou 800 milles, et nous devrions en profiter au maximum.

Pipe-line du Nord—Loi

Comme certains députés ont prétendu que les accords du GATT n'empêcheraient pas l'imposition de garanties et que nous ne devrions pas permettre le libre jeu de la concurrence, j'ai été plutôt surpris de constater que certains députés de la Colombie-Britannique étaient d'avis que nous ne devrions pas nous inquiéter des accords du GATT. Alors que le quart de notre richesse nationale repose sur nos exportations, j'estime qu'il pourrait être risqué pour notre pays de favoriser le démembrement du système d'échanges internationaux qui régit le GATT. Peut-être pourrions-nous trouver une échappatoire, mais celle-ci vaudrait également pour les autres pays.

Venant moi-même d'une province riche en ressources, je déplorerais vivement que nous dérognions aux accords du GATT en exigeant des garanties qui n'étaient pas d'abord prévues. J'espère que les députés verront loin et qu'ils ne permettront pas que nous nous exposions à être un jour victimes de discrimination de la part des autres pays.

A mon avis, monsieur l'Orateur, les conditions déraisonnables posées par le Nouveau parti démocratique auraient fait avorter l'accord sur la construction du pipe-line, et c'est alors que leurs accusations de «brader le Canada» auraient été justifiées. Une attitude comme la leur aurait torpillé ce projet de 4 millions de dollars à un moment où la plupart des Canadiens conviennent que notre économie a besoin d'un stimulant. Pour ma part, je n'aurais pas voulu me présenter devant la population lors d'une campagne électorale et devoir avouer qu'à force d'exiger des garanties, nous avions compromis le projet—que c'était une question de jugement, mais que nous en avions manqué. J'ai l'impression que les gens nous diraient que nous n'aurions plus l'occasion de refaire la même erreur à l'avenir parce que nous ne serions pas réélus.

Si les sociétés canadiennes intéressées au premier chef par ce projet affirment qu'elles peuvent être concurrentielles, pourquoi se disputer là-dessus? Est-ce que les hommes politiques savent mieux que les hommes d'affaires si leurs entreprises peuvent ou non être concurrentielles? Je crois que les hommes d'affaires sont capables de se débrouiller tout seuls et qu'ils n'ont pas besoin du Nouveau parti démocratique.

Des porte-parole de l'opposition ont laissé entendre étourdiment qu'il n'y aurait pas de dispositions pour assurer que les Canadiens participeraient au projet dans une proportion de 90 p. 100. L'accord intervenu entre le Canada et les États-Unis stipule que le pipe-line sera construit de façon à «promouvoir les intérêts économiques et énergétiques de leurs deux pays et à maximiser les avantages industriels qui en découlent». Le bill dont la Chambre est actuellement saisie contient des dispositions stipulant que la main-d'œuvre canadienne devra être embauchée pour ce projet et que les biens et services canadiens devront être utilisés pour la planification et la construction du pipe-line.

Ou bien le Nouveau parti démocratique n'est pas au courant de la situation ou bien il préfère passer sous silence le fait que les entreprises sous traitantes qui doivent fournir les tuyaux n'ont pas cherché à obtenir de garanties absolues ou de traitement préférentiel lors de l'adjudication des contrats. Monsieur l'Orateur, le président de l'aciérie canadienne Peter Gordon a déclaré que non seulement il était sûr que la Stelco était capable de faire face à la concurrence des sociétés américaines, mais qu'il croyait sa compagnie en mesure de leur damer le pion sur leur propre territoire. En insistant sur des